

CONVOCATIONDate : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

S²LO

ID : 060-216001743-20251219-10DEL_CM151225-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 15 décembre 2025**

Nombre de conseillers :
 En exercice : 39
 Présents : 30
 Votants : 27
 Pouvoirs : 5
 Absent : 4

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17 DEC. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2025

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

Mme PEREZ
 Mme SENET
 Mme JACQUEMART
 Mme MEHADJI
 M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE
 Pouvoir à M. BOUKHACHBA
 Pouvoir à M. BOULHAMANE
 Pouvoir à M. NACHITE
 Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**10 Associations sous conventions d'objectifs - Acomptes sur subventions 2026****■ Rapport de présentation :****Thierry BROCHOT, Adjoint**

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes structures.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025	1ère Echéance	Taux	Montant 1er Acompte	IMPUTATION
AFC CREIL	47 200,00	janv-26	30%	14 160,00	30-65748-DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00	avr-26	50%	75 705,00	024-65748-CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	475 000,00	janv-26	25%	118 750,00	316-65748-CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	77 000,00	janv-26	30%	23 100,00	30-65748-AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 720 000,00	janv-26	25%	430 000,00	420-657363-AA

1/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemercier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Déport des Élus : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Yesim SAHIN, Mme MEUNIER, Jessica ELONGUERT, et messieurs Karim BOUKHACHBA, Mohamed AÏT MESSAOUDI, M. S. prennent pas part au vote du fait de leur implication dans les associations susmentionnées.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-6 et L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu le budget primitif 2025, notamment l'annexe B1.7,

Vu les conventions d'objectifs,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant le besoin de trésorerie des associations,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 8
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2026 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant 1 ^{er} Acompte	IMPUTATION
AFC CREIL	14 160,00 €	30-65748-DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	75 705,00 €	023-65748-CB
LA FAIENCE THEATRE DE CREIL	118 750,00 €	316-65748-CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	23 100,00 €	30-65748-AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	430 000,00 €	420-657362-AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **19 DEC. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

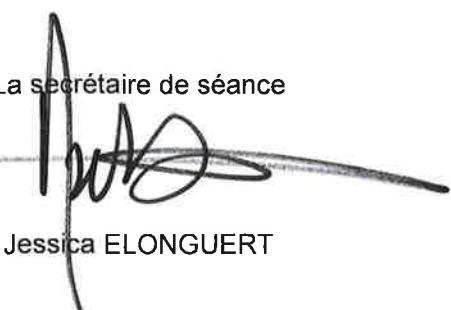
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT